

**Conditions Particulières  
Assurance Habitation**

Bordeaux, le 04/03/2023

Votre N° d'identifiant : [REDACTED]  
Votre N° de contrat : [REDACTED] / Avenant N° 1  
Conditions générales : HABITATION PNO 03-0522  
Vos garanties d'assurance prennent effet le :  
07/03/2023 à 00h00  
Votre contrat se renouvelle ensuite par tacite reconduction le :  
01/12/2023

Monsieur PARIS AXEL

**Vos contacts**

→ Votre conseiller Crédit Mutuel du Sud-Ouest  
☎ 09 69 322 533  
Appel non surtaxé - Coût selon opérateur  
@ www.cmso.com

Aujourd'hui, suite à notre échange, vous avez exprimé les besoins et choix suivants :

**Votre habitation assurée**

**Etes-vous Propriétaire Non Occupant ?** Oui.

**Quel est le type de votre habitation et sa nature de construction ?** Il s'agit d'un appartement de nature de construction traditionnel.

**Votre logement est-il un gîte ?** Non.

**Quelle est l'adresse du bien à assurer ?** Il est situé AU NOM DE LA SCI PARIS HIGHWAY [REDACTED]  
36110 LEVROUX.

**Quel est le nombre de pièces principales<sup>(1)</sup> de plus de 7 m² ?** 2.

**Parmi ces pièces combien ont une superficie**

> 40 m² et <= 80 m² ? 0.

> 80 m² et <= 120 m² ? 0.

> 120 m² ? 0.

**Votre logement est-il loué meublé ?** Non.

**Votre logement est-il proposé à la location saisonnière ?** Non.

**Votre logement est-il équipé**

- d'une cheminée à foyer fermé ou d'un poêle ? Non.

- d'une télésurveillance ? Non.

- d'une piscine ? Non.

- d'un spa / jacuzzi ? Non.

- de panneaux solaires ? Non.

- de pompes à chaleur ? Non.

**Avez-vous des dépendances ?** Non.

(1) Toute pièce meublée ou non d'une superficie au sol de plus de 7 m² autre que : cuisine, salle de bains, cabinet de toilette, W-C, couloir, cave, hall fermé, arrière-cuisine, cellier, buanderie, garage, grenier ou sous-sol non aménagé. La véranda et la mezzanine sont également considérées comme pièce principale.

(2) La superficie totale est calculée en additionnant la surface au sol totale du rez-de-chaussée et des étages.



## Vos garanties choisies

Vous avez retenu l'assurance Habitation Propriétaire Non Occupant avec les garanties suivantes.

**Les garanties s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions des Conditions Générales du contrat et des présentes Conditions Particulières souscrites.**

### Vos Garanties Propriétaire Non Occupant

Responsabilité civile du fait des bâtiments.....Incluse avec une franchise de 0 €

Défense-recours..... Incluse

Catastrophes naturelles.....Incluse avec une franchise fixée par les pouvoirs publics

Forces de la Nature (tempête, grêle, neige).....Incluse avec une franchise de 0 €

Catastrophes technologiques.....Incluse

Attentats.....Incluse

Incendie.....Incluse avec une franchise de 0 €

Dégâts des eaux.....Incluse avec une franchise de 0 €

Bris de glace.....Incluse avec une franchise de 0 €

Vol, Vandalisme.....Incluse avec une franchise de 0 €

Accidents électriques..... Incluse avec une franchise de 0 €

Assistance..... Incluse

### Vos Options

Tous risques immobiliers..... Non retenue

#### Pack jardin

Niveau 1.....Non retenue

Niveau 2.....Non retenue

### Indemnisation

Bâtiment : valeur de reconstruction à neuf sans vétusté.....Incluse

Mobilier : valeur de remplacement à neuf sans vétusté.....Incluse

#### Pertes pécuniaires :

Remboursement emprunt immobilier 18 mois.....Incluse

Biens mobiliers garantis à hauteur de 0 € <sup>(\*)</sup>

<sup>(\*)</sup> Les objets précieux sont exclus.

### Protection Juridique Bailleur - garantie non retenue

Votre protection et la défense de vos intérêts sont garanties dans le cadre de litiges supérieurs à 150 euros TTC concernant <sup>(1)</sup> :

- Votre locataire <sup>(2)</sup>
- Vos prestataires, l'administration ou les services publics
- Le vendeur ou l'acquéreur du bien

- La copropriété <sup>(2)</sup>
- Les voisins <sup>(2)</sup>
- Les travaux d'entretien et d'embellissement de votre bien <sup>(2)</sup>

(1) détail des garanties aux Conditions Générales (disponible sur demande)

(2) domaines couverts après un délai de carence à compter de la prise d'effet du contrat

Les garanties s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions des Conditions Générales du contrat et des Conditions Particulières souscrites.

### Vos avantages

Vos aménagements cuisine et salle de bain sont garantis en cas de sinistre.  
Par extension, le four, la hotte et la plaque de cuisson de la cuisine sont couverts dans la limite de 1000 € TTC.  
Pour être accompagné en cas de déclaration ou suivi d'un sinistre, contactez le 0970 809 417.  
Pour un besoin d'assistance, contactez le 01 41 85 84 77.

### Votre cotisation

La cotisation de votre contrat se décompose comme suit :

|                                                                                        |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Montant de la cotisation annuelle HT des garanties Propriétaire Non Occupant :</b>  | <b>55,99 €</b> |
| Frais et taxes : .....                                                                 | 17,80 €        |
| Catastrophes naturelles : .....                                                        | 4,98 €         |
| <b>Montant de la cotisation annuelle TTC des garanties Propriétaire Non Occupant :</b> | <b>78,77 €</b> |

Votre cotisation est présentée hors éventuelles évolutions tarifaires réglementaires. Elle reste valable jusqu'à la date de la prochaine échéance de votre contrat.

### Mandat de prélèvement

J'autorise Suravenir Assurances à prélever sur le compte [REDACTED] au titre des cotisations à leur échéance ainsi que les sommes pouvant être dues au titre du présent contrat. La référence unique de mandat est [REDACTED] et le numéro ICS de Suravenir Assurances est [REDACTED]

### Votre situation

#### **Vous avez répondu aux questions suivantes :**

1. Est-ce que les pièces et les dépendances sont utilisées pour un usage professionnel (hors les activités d'assistante maternelle, famille d'accueil et télétravail) ? **Non.**
2. Au cours des 3 dernières années, le contrat d'assurance garantissant le logement de l'assuré n'a pas fait l'objet d'une résiliation par la compagnie d'assurance ? **Non.**
3. Le logement n'est ni un château, ni un manoir ou un risque similaire, ni un édifice religieux réhabilité ? **Non.**
4. Le logement n'est ni un bâtiment classé, inscrit ou répertorié, pour tout ou partie, par l'administration des monuments historiques, ni labellisé "Architecture Contemporaine Remarquable" ? **Non.**

#### **Franchise applicable en catastrophes naturelles fixée par les pouvoirs publics :**

- Commune disposant d'un PPR pour l'évènement faisant l'objet d'un arrêté ministériel :  
**380 €** hors sécheresse / **1520 €** en cas de sécheresse et/ou réhydratation des sols.
  - Commune ne disposant pas de PPR :  
1ère et 2e constatation : **380 €** hors sécheresse / **1520 €** en cas de sécheresse et/ou réhydratation des sols  
3e constatation : franchise x 2 - 4e constatation : franchise x 3 - 5e constatation et suivantes : franchise x 4.
- Réduction tarifaire multi contrat PNO : vous bénéficiez d'une réduction tarifaire à partir du 2ème contrat PNO en cours.

### Votre accord

#### **La déclaration de risque :**

**Je confirme l'ensemble des déclarations ci-dessus. Elles servent de base au contrat et permettent d'apprécier la nature du risque pris en charge par Suravenir Assurances. En cas de modification de mes déclarations, je m'engage à en avvertir la Compagnie conformément aux Conditions Générales.**

**Votre information précontractuelle :**

**Je reconnais avoir reçu, pris connaissance et accepter sans réserve, préalablement à la signature du présent contrat, l'ensemble des documents précontractuels et contractuels qui m'ont été présentés en version électronique par mail, notamment :**

- les informations nécessaires à la compréhension des garanties auxquelles je souscris, et au choix du niveau de couverture adapté à mes besoins,
- les Conditions Générales Habitation n° HABITATION PNO 03-0522 faisant partie intégrante du présent contrat.

Je reconnais que ma signature électronique a une valeur équivalente à ma signature manuscrite sur un support papier et qu'elle emporte validation et acceptation pleine et entière des documents électroniques auxquels elle s'attache.

**Vos données personnelles :**

**Je reconnais avoir pris connaissance et accepter sans réserve, préalablement à la signature du présent contrat, les informations liées aux données personnelles résumées ci-dessous et décrites dans les Conditions Générales.**

Des données à caractère personnel ainsi que des données de santé vous concernant sont collectées par l'assureur, responsable du traitement, et sont nécessaires au traitement informatique de votre demande pour les finalités suivantes : souscription et gestion de vos contrats d'assurances, gestion de vos sinistres et évaluation de votre satisfaction, gestion et évaluation du risque d'assurance, réalisation d'études statistiques, techniques et marketing, information commerciale et lutte contre la fraude. Elles ont un caractère obligatoire dans le cadre de la conclusion du présent contrat. A défaut, la souscription ne pourra être réalisée. Des traitements automatisés peuvent être effectués, y compris de profilage : vous pouvez dans ce cas, obtenir une intervention humaine.

En communiquant vos informations personnelles, vous autorisez l'assureur à les partager en vue des mêmes finalités que celles précédemment indiquées au profit de ses sous-traitants et prestataires, assureurs tiers, établissements et sociétés membres du Groupe intervenant dans le cadre de la gestion du contrat.

Ces informations peuvent également être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées (pays de l'Union Européenne ou non membres de l'Union Européenne), notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ou de la lutte contre le financement du terrorisme.

Si vous avez donné une autorisation spéciale pour le traitement de certaines données, vous pouvez la retirer à tout moment, sous réserve du traitement de données nécessaires à la conclusion ou à l'exécution du contrat.

Les conversations téléphoniques avec l'assureur sont susceptibles d'être analysées et enregistrées pour des raisons de qualité de service. Ces enregistrements sont exclusivement destinés à l'usage interne de l'assureur.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez de droits dédiés sur ces données et notamment, un droit d'accès, de rectification, d'opposition pour motifs légitimes ou de suppression des informations vous concernant en adressant un e-mail à l'adresse suivante : [cil@suravenir-assurances.fr](mailto:cil@suravenir-assurances.fr), ou un courrier à Suravenir Assurances, Service traitant les demandes Informatique et Libertés, 44 931 Nantes Cedex 9.

Pour obtenir des informations complémentaires sur l'ensemble de vos droits et plus largement sur la gestion de vos informations personnelles, vous pouvez vous reporter aux conditions générales qui vous ont été remises à la souscription de votre contrat.

Vos options d'acceptation ou de refus de prospection commerciale ont été collectées lors de votre entrée en relation avec le Crédit Mutuel Arkéa. Si vous souhaitez les modifier, nous vous invitons à vous connecter sur votre espace privé de banque en ligne ou à contacter votre conseiller.

**Les pièces justificatives de votre contrat :**

**Je reconnais avoir été informé(e) des documents nécessaires à la validation et à l'acceptation de mon contrat par la Compagnie d'assurance :**

- les conditions particulières signées.

**Je m'engage à les fournir dans un délai de 80 jours suivant la prise d'effet de mon contrat.**

A défaut, passé ce délai, je m'expose à ce que mon contrat soit résilié par la Compagnie.

**Pour toute réclamation, veuillez vous référer à la procédure décrite dans les conditions générales qui vous ont été remises lors de la souscription de votre contrat d'assurance.**

**Je suis informé(e) que toute réticence, inexactitude ou fausse déclaration est susceptible d'entraîner les sanctions prévues aux articles L113.8 et L113.9. du Code des assurances.**

Par la signature du présent contrat, vous consentez au traitement de vos données de santé nécessaires à l'exécution du contrat en cas de sinistre corporel.

La caisse de Crédit Mutuel de  
Bordeaux